

PROCEDURE DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP (PCH) ET DES DIFFICULTES D'APPRENTISSAGE

1- Objet du mode opératoire

Ce mode opératoire décrit les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage, dans le cadre de l'offre de formation de la Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur (loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées).

Rappel des indicateurs Qualiopi concernés : 1, 4, 6, 9, 17, 18, 21 et 26.

2- Contact handicap et système documentaire

Le contact handicap et difficultés d'apprentissage est spécifié sur le site internet de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA dans l'organigramme fonctionnel, sur le dossier d'inscription (programme et attentes) aux formations et dans les contrats avec des intervenants externes.

La prise en compte du handicap et des difficultés d'apprentissage est spécifiée sur le site internet de la Chambre d'Agriculture PACA dans le dossier d'inscription des formations (bulletin d'inscription, programme, attentes) et dans le règlement intérieur formation.

Si un lieu fermé de formation n'est pas aux normes d'accessibilité aux PMR ceci est spécifié dans le programme de formation.

Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie la Chambre Régionale d'Agriculture PACA pour faciliter l'accès/réorienter des handicapés est spécifié dans le présent mode opératoire.

Un ensemble de ressources documentaires, accessibles au contact handicap et difficultés d'apprentissage, sont stockées sur le serveur

3- Nature du handicap et types de réponses mobilisables

Cliquer sur les liens pour afficher les fiches détaillées : Déficience [Motrice](#) – [Auditive](#) – [Visuelle](#) – [Psychique ou Cognitive](#)

4- Modalités de mise en œuvre

[Méthodologie détaillée](#) (source : Agefiph Région PACA)

Etape 1 – Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap ou difficultés / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap ou des difficultés d'apprentissage

Cette étape doit permettre au contact handicap et difficultés d'apprentissage de la CRA PACA de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur :

- soit étape 2 construite en interne (groupe de travail contact handicap et difficultés d'apprentissage, conseiller formation, responsable animateur du stage, intervenants, prescripteur/référent du demandeur)
- soit étape 2 construite avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail idem, + cf §6)
 - soit, en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la MDPH 13 (tél : 0 800 814 844 ou par mail accueil.information.mdp@mdph13.fr) ou de son département pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ou de son département. Voir rubrique handicap <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca/>) et/ou Cap Emploi 13 tél : 04 42 95 70 30 – mailaccueil@capemploi13.com, – pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH (tél : 04 42 93 15 50) [site internet](#)

Etape 2 – Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation adaptés
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation (en lien avec le formateur notamment)

Etape 3 – Faire le relais avec le prescripteur/contact handicap

5- Réseau

MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées des Bouches-du-Rhône) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) –Pôle Adultes – 8, rue Sainte Barbe – BP 52059 - 13201 Marseille Cedex 01

Numéro Azur 0 800 814 844 (prix d'un appel local)

Mail : accueil.information.mdp@mdph13.fr

. [Site internet](http://www.mdp13.fr/) –<http://www.mdp13.fr/>

- **Cap Emploi 13**: pour les demandeurs en recherche d'emploi -[Site internet](#)- • **HEDA** – CAP EMPLOI – 38, Avenue de l'Europe – BP 506 – 13091 Aix-en-Provence
04 42 95 70 30 accueil@capemploi13.com

CRFH (Centre de Ressources Formation handicap) : Chargé de mettre en œuvre la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Contact : Hélène Patry-Heintz & Aline DA DALTO, référentes Paca – accueil@crfh-handicap.fr – tél : 06.25.13.74.62
[Site internet](#)

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires « référents handicap », appui aux entreprises... Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse Arterparc de Bachasson bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL – [Site internet](#) Tél : 0.800.11.10.09 – [Dispositifs d'aide formations courtes](#) => condition : statut RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

Handipacte Les Handi-Pactes territoriaux sont un outil opérationnel de participation du FIPHP aux PRITH. Il vise à **mettre à disposition des employeurs publics de la Région les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur politique handicap et à amener progressivement les trois fonctions publiques de la région à tendre vers l'exemplarité** en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. – [Site internet](#)
Contact : Hubert GAMROWSKI - fonctionspubliques@handipacte-paca.org

6- Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée (<https://www.handipacte-mde.fr/fiche-pps-handicap-psychique.php>)

<p>Tout handicap</p>	<p>Maison Départementale des Personnes handicapées des Bouches-du-Rhône (MDPH) –Pôle Adultes – 8, rue Sainte Barbe – BP 52059 -13201 Marseille Cedex 01 0 800 814 844 (prix d'un appel local) Mail : accueil.information.mdph@mdph13.fr Site internet</p>
<p>Handicap moteur</p>	<p>- Var : MAS APF "Petit Plan" à Draguignan 99 Allée Jean Zay 83300 Draguignan tél. : 04 94 39 43 50 - Var, Bouches du Rhône & Alpes Maritimes : Pep06 Service EPCH des pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes www.pep06.fr - Vaucluse, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes : Emergences PACA emergencespaca@orange.fr, Tel : 04 92 71 08 86</p>

Handicap auditif	- PACA : Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif 04 97 11 70 90 www.urapeda-paca.org
Handicap visuel	- Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes : IRSAM-CRIADV Centre de ressources interrégional d'aide aux déficients visuels www.irsam.fr Téléphone: 04 91 39 68 18 E-mail: siege@irsam.fr - Var & Alpes Maritimes : Pep06 - Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes 04 86 13 21 05 www.pep06.fr
Handicap psychique, mental ou cognitif	<p>Psychique : PACA : Isatis (Toulon, Saint Raphaël, Brignoles, Aix, Arles, Marseille, Manosque,Digne,Nice) Contacts Régionaux : https://www.isatis.org/contact/ www.isatis.org</p> <p>Mental : - Var Alpes-Maritimes et Bouches du Rhone : Ariane Méditerranée contact@ariane-mediterranee.fr Tél. : 04 94 08 39 10 - Vaucluse : CIBC-CMAR Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences cibc84@cmar-paca.fr Tél. :04 90 89 20 40 - Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence : Emergences PACA emergencespaca@orange.fr, Tel : 04 92 71 08 86</p> <p>Cognitif : - Var : Corydis Var pascognitif83@coridys.fr site internet coridys.fr 04 83 57 49 42, - Bouches du Rhône : I-Cog contact@i-cog.fr Tél. :09 52 42 46 89 - Alpes Maritimes et Vaucluse : Urapeda accompagne les personnes sourdes ou malentendantes, mais également toutes autres personnes en situation de handicaps.Tel 04 97 11 70 90 - Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence : Emergences PACA emergencespaca@orange.fr ou emergencespaca@free.fr, Tel : 04 92 71 08 86</p>

7- Logigramme récapitulatif Prise en compte du Handicap/difficultés d'apprentissage quand et où

